

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015

La séance est ouverte à 19h00 :

Présents :

Mmes : DOUYER L., DUVIVIER A., PEYROT C.,

Mrs : BARRAUD G., BARRIERE L., CHASSARD J., FOUCHER Y., LAGEAT J., LAMARGOT P., LETOUX F., MARQUET D., MOREAU S.,

Absents/Excusés : Mme TANDEAU DE MARSAC donne procuration à Mr CHASSARD

Mr GRAND donne procuration à Mme DUVIVIER

Le secrétaire de séance est Dominique MARQUET, assisté de Julien LAGEAT.

Après lecture du PV de la séance précédente, celui-ci est adopté à l'**unanimité**.

ORDRE DU JOUR :

DELIBERATIONS :

1-Dossier de demande de subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour la restauration de la bannière ; le montant des travaux s'élève à 2 879,25 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès du Conseil Départemental.

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier auprès de la DRAC.

Dit que les dépenses et recettes prévues pour l'opération sont inscrites au budget communal

2-Dossier concernant les travaux d'amélioration acoustique de la salle de restauration de l'école de « l'orée du bois ».

Les différents travaux prévus avec la mise en œuvre d'un faux plafond et du remplacement de l'éclairage, la mise en place d'un revêtement de sol PVC réduisant le bruit des impacts amélioreront sensiblement les conditions de travail des employés communaux en modifiant les comportements des usagers.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'ensemble des lots s'élève à 29 524,51€ et des subventions ont été accordées au titre des CTD et de la DETR pour 55 % de ce montant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 13 pour et 1 abstention :

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les travaux

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises titulaires des lots correspondants.

3-Dossier concernant la régularisation de la vente entre la commune et la société civile immobilière Carrières de Royères des parcelles cadastrées section C N°783 de 120 m2 et section C N°1030 de 1005 m2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour la régularisation de ces ventes de parcelles
ACCEPTE la proposition et les montants correspondants, 250 € pour la parcelle de 120 m2 et
1000 € pour celle de 1005 m2.

DESIGNE Maître DEBROSSE comme notaire afin de s'occuper des actes concernant la vente.
DIT que les écritures comptables seront inscrites au BP 2015

4-Dossier concernant la mise en place d'une borne tactile à l'agence postale

Le Conseil Municipal doit autoriser la POSTE pour la mise en œuvre d'une borne tactile
à l'agence postale donnant accès aux différents services publics et administrations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la mise en place de cette borne tactile

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette mise en place.

5-Dossier concernant l'achat du terrain « GRANY »

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que la famille Grany souhaite vendre son
terrain situé rue Antoine de ST Exupéry section B parcelles N°1060 et 1022 pour une superficie
de 1156 m2.

Considérant que ces parcelles qui font l'objet d'un emplacement réservé dans le cadre
du PLU comme contiguës au groupe scolaire permettraient une extension de celui-ci et au vu
de l'estimation de France Domaine faite le 30 décembre 2014, il a été proposé l'achat de ces
terrains pour un montant de 13 000 € (net vendeur) avec l'accord de la famille Grany.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention :

ACCEPTE l'achat des parcelles

APPROUVE la prise en charge des frais de notaire

PRECISE que la somme sera inscrite au budget communal

DONNE tout pouvoir à Mr le Maire pour prendre les mesures nécessaires d'exécution de la
présente délibération.

6-Approbation d'un agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

La loi N°2005-102 du 11 février 2005 avait pour objectif de rendre tous les établissements
recevant du public (ERP) accessibles aux personnes souffrant d'un quelconque handicap.

A ce jour l'objectif n'étant pas atteint et après le diagnostic réalisé par le bureau
d'études ACOFAS la commune doit déposer un dossier à la préfecture avant le 27
septembre 2015 confirmant son intention de réaliser les travaux nécessaires dans les trois
ans à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention :

DECIDE la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP)

AUTORISE Mr le Maire à déposer en préfecture la demande d'AD'AP ;

DIT que les dépenses liées aux travaux correspondants seront inscrites aux Budgets
2016 ,2017 et 2018 de la commune.

7-Autorisation pour la signature de la nouvelle convention du Comité de jumelage « NOBLAT AIGUES-VIVES »

Pour faire suite à l'AG extraordinaire du Comité de jumelage du 20 février 2015 modifiant les statuts, annexés à la délibération il est nécessaire de signer une nouvelle convention

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 10 voix pour et 4 abstentions :

VALIDE la nouvelle convention
AUTORISE Mr le Maire à signer celle-ci.

8-Approbation du règlement intérieur du foyer des jeunes

Après discussion dossier différé.

9- Création d'un service intercommunal d'instruction des droits du sol (ADS)

Pour les communes possédant un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et afin de répondre au mieux aux nouvelles directives concernant l'instruction des actes et autorisations d'occupation et d'utilisation du sol à partir du 1 juillet 2015 il est créé un service mutualisé dénommé service « ADS » au sein de la communauté de communes de NOBLAT.

La convention annexée à la présente délibération n'a pas pour objet ni pour effet de modifier les règles de compétence et de responsabilité fixées par le code de l'urbanisme , aussi le Maire reste le seul signataire de la décision finale pour la commune concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la création d'un service commun ADS
APPROUVE la convention ci-annexée
AUTORISE Mr le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier

10-Refinancement d'un prêt « assainissement » par le CREDIT AGRICOLE

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de la renégociation avec le Crédit Agricole d'un prêt concernant l'assainissement (tableau annexé à la présente délibération).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTE la renégociation du prêt
MANDATE Mr le Maire pour la signature du nouveau prêt
DIT que les écritures comptables seront inscrites au budget assainissement 2015.

11-Décisions modificatives

Concernant le budget communal :

En dépenses d'investissement :

Installations, matériel et outillage technique

Compte 2315-P107 : - 4500 €

Compte 2183-P110 : - 2990 €

Total : - 7490 €

Reporté sur Matériel :

Compte 2188-P110 : 7490,00 €

Concernant le budget assainissement :

En dépenses de fonctionnement

Compte 66111 : - 1000 €

Compte 615 : - 3045 €

Total : - 4045 €

Reporté sur compte 627 : 4045 €

En dépenses d'investissement :

Compte 1641 : - 80 361 €

En recettes d'investissement :

Compte 1641 : 80 361 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE les décisions modificatives

QUESTION DIVERSES.

- Remerciements de Louise SOUMAGNAS (subvention voyage)
- Audience procès consorts FRAISSEIX (délibéré le 10.09)
- Remerciements du maire de St VIAUD – Faire courrier de réponse
- Comité de jumelage : une délégation se rend en Italie pour préparer un voyage en 2016
- Voisins Vigilants : nouveau dossier à élaborer
- Demande « AMF » pour la protection du climat, la plantation d'une nouvelle haie est prévue en novembre (Ste Catherine)
- Planning de la journée du 14 juillet

Ordre du jour épuisé, la séance est levée à **21 h 20 mn**

